Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-58_2026-DE

PLEUCADEUC
Commune Accueillante

Année : 2026
Séance : 4-2026
Délibération : 58-2026

Commune de Pleucadeuc

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

Séance du 30 mars 2026 à 19 h 00

L'an deux mille vingt-six, le trente mars à dix-neuf heures, les membres du CONSEIL MUNICIPAL, dûment convoqués le vingt-quatre mars, se sont réunis au lieu ordinaire de leurs séances, sous la Présidence de Loïc BALAC, maire.

Nombre de conseillers
En exercice : 19
Présents : 15 puis 19 à partir de 19 :44

Votants : 15 puis 19 à partir de 19 :44
Pouvoirs : 3 puis 1 à partir de 19 :44

Présents : BALAC Loïc, GOURMIL Nathalie, BUSSON Jean-François, ROUX Patricia (arrivée 19 :43), LANOË Rudy, RIO Letitia (départ 19 :35), GUILLEMOT André, LOYER Alain, BRAUD Serge, BOCANDÉ Marie-Pierre, NAFTEUX Yvonne, RACOUET Philippe (arrivée 19 :32), ETRILLARD Delphine, BOULO DUGUÉ Céline, MACÉ Laëtitia, LEVASSEUR Hélène, TRICHARD Fabien, LEMIERRE Jim (arrivée 19 :44).

Absent excusé : LABORDERIE Romain (pouvoir à Rudy), RIO Létitia (pouvoir à Loïc)

Retards : ROUX Patricia (pouvoir à Nathalie), RACOUET Philippe, LEMIERRE Jim (pouvoir à Jean-François)

Secrétaire de séance : LEVASSEUR Hélène

++++++++++++++++++++++++++++++++++++

OBJET : FIXATION DU NOMBRE DES MEMBRES DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CCAS

Son rôle :
- donner des avis sur les demandes d'aide sociale présentées, telle que le fonds de solidarité pour le logement ;
- accorder des secours éventuellement ;
- organiser diverses actions de solidarité telle la distribution des colis de Noël, agir pour le compte de la Banque Alimentaire (collecte) ;
- favoriser le maintien à domicile ;
- contribuer au développement d'actions gérontologiques…

Vu les articles L.123-6 et R.123-7 du Code de l'Action Sociale et des Familles confiant au Conseil Municipal le soin de fixer le nombre d'administrateurs du Centre Communal d'Action Sociale,

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, à la majorité, décide :

Envoyé en préfecture le 16/04/2026
Reçu en préfecture le 16/04/2026
Publié le
ID : 056-215601592-20260330-58_2026-DE

Article 1er : -De fixer à onze le nombre d'administrateurs du CCAS, répartis comme suit :

-Le Maire, Président de droit du Conseil d'Administration du CCAS ;
-Cinq membres élus au sein du Conseil Municipal ;
-Cinq membres nommés par le Maire dans les conditions de l'article L.123-6 du Code de l'Action Sociale et des Familles.

Article 2 : Le Maire et la DGS seront chargés, chacun en ce qui les concerne, de l'exécution de la présente décision.
Après en avoir délibéré et à la majorité, le conseil municipal valide le nombre de membres du Conseil d'Administration du Centre Communal d'Action Sociale.

Vote à la majorité :
Pour : 18
Contre : 0
Abstention : 1 (Marie-Pierre BOCANDÉ)

Fait et délibéré, le 30 mars 2026
Le Maire, Loïc BALAC.